

L'OREAL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION
D' ACTIONS ACHETÉES**

**(Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2010 - quatorzième
résolution)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES

(Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2010 - quatorzième résolution)

Aux Actionnaires
L'OREAL
14, rue Royale
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Oréal, et en exécution des missions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions des réductions de capital envisagées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions des réductions du capital envisagées sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de l'article L. 225-204 du Code de commerce

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 500 000 actions achetées par la société pour la couverture de plans d'options d'achat d'actions qui correspondent ou correspondront à des options qui ne sont plus exerçables. Cette opération réduirait le capital social de votre société d'un montant maximum de 100 000 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Réduction de capital par annulation des actions détenues par votre société au titre de

L'ORÉAL

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2010 - quatorzième résolution - Page 2

l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale dans sa treizième résolution et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation et par périodes de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions telle qu'elle vous est proposée dans la treizième résolution.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Etienne Boris

David Dupont-Noel